

Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2016

Sujet: Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, avec une limite (art. 4 al. 1^{er} ch.6 LC) et autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles avec une limite et les modalités (art. 11 du règlement sur la comptabilité des communes).

La commission s'est réunie le 20 septembre 2016 pour étudier le préavis susmentionné.

Personnes présentes:

20 septembre 2016

| | |
|-------------------------------|---|
| M. Quenlin Bérard (suppléant) | X |
| M. Yvan Borboen | X |
| M. Alan Carleton | X |
| Mme Susan Killias | X |
| Mme Pascale Menu | X |

M. Tim Ducommun (suppléant)

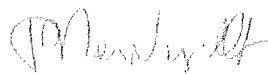
Analyse:

Les limites déterminées dans le préavis ne permettent pas à la municipalité de réaliser des tractations immobilières importantes. Seules des tractations immobilières mineures sont donc possibles, simplifiant ainsi la gestion courante et le travail administratif de la commune.

Conclusions:

La commission gestion-finances propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission



Pascale Menu,
Présidente